Réf. Farde e-Assemblées : 2725777

N° OJ : 112

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2026

Objet : Subsides hors appel à projet 2026 (2).- Montant total : 9.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire de 2026;

Vu les crédits à l'article 84201/43501 du budget ordinaire de 2026;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances,des subsides peuvent être accordés à différentes asbl et structures publiques;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 - Octroyer des subsides pour un montant total de 7.000,00 EUR à l'article 84201/33202 (Eng : 26/028258) du budget ordinaire de 2026 aux associations suivantes et répartis comme suit:
- HAAP 21 "La Bulle Bleue" asbl (1030.670.530) - 3.000,00 EUR ;
- HAAP 22 "Sequenza" asbl (0464.734.324) - 4.000,00 EUR ;

Article 2 - Octroyer un subside de 2.500,00 EUR à l'article 84201/43501 (Eng : 26/028337) du budget ordinaire de 2026 comme suit :
- HAAP 23 "Zone de Police de Bruxelles CAPITALE Ixelles" (0267.347.242) - 2.500,00 EUR.

Annexes :